

FEDERATION FRANCAISE des PÊCHES SPORTIVES

COMITÉ RÉGIONAL FFPS COMMISSION RÉGIONALE MER



Compte rendu réunion extraordinaire régionale FFPS/MER du 15 avril 2017

Suite aux événements sur les irrégularités lors de la première manche organisé à Sète sur le manquement et non-respect strict de la charte qui régit les concours sélectifs régionaux. Un courrier a été adressé à Monsieur Patrick MORGA, président de la commission nationale FFPS/Mer.

Le bureau directeur de la commission régionale FFPS/Mer, région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a mis en place une réunion extraordinaire de la commission régionale pour la discipline bord de mer.

Présents:

Alain BANEGUES Président du club (PSLC)

Christophe BARTHE, Président du club PSGS

Jonathan VALLIÈRES représentant Stéphane MOULIN Président du club SCGM

Jean-Charles PELLICER représentant Thierry CAPE Président du club LSCS

Jean-Paul LEGUEVAQUES et Jean-Pierre AYNIE représentant Jean-Claude FERNANDEZ Président du club APCR.

Invitée:

Michèle BANEGUES trésorière commission régionale FFPS/Mer.

14h30 début de la réunion

- *Alain BANEGUES vice-président de la commission régional FFPS/Mer lit la lettre d'introduction à la réunion qui explique l'objet de celle-ci.*
- *Alain BANEGUES lit ensuite la lettre du pêcheur plaignant, envoyé au président FFPS/Mer Patrick MORGA.*
- *Puis il continu en lisant la réponse du président à ce courrier.*
- *Pour suivre il fait la lecture des consignes du président de la commission nationale FFPS/Mer, de faire une réunion extraordinaire pour mettre en place des modifications au fonctionnement et des mesures correctives au règlement de la commission FFPS bord/lancer Occitanie/Pyrénées-Méditerranée .*
- *Pour finir, la lecture sera faite du courrier d'un autre pêcheur au président FFPS/MER sur la validité de la 1^{ère} manche régionale.*
- *Il clôture par la lecture du mail des présidents FFPS/Mer et commission nationale FFPS/bord de mer demandant de s'appuyer sur la 1^{ère} manche pour s'en servir d'exemple à ne pas suivre.*
-

- *De reprendre les textes de la nouvelle charte et les mettre en conformité selon le règlement national, d'appliquer la nouvelle charte FFPS/bord de mer Occitanie/Pyrénées Méditerranée.*
- *Christophe BARTHE secrétaire général FFPS/MER prend le relais pour présenter la nouvelle mouture de la charte à mettre en place, il en fait la lecture points par points, soumis à différentes réflexions et modifications dans la forme des phrases et précisions d'éclaircissements sur certains points du règlement.*
- **Questions diverses :**

Question est soulevé sur le remboursement des pêcheurs qui ont payés par avances leurs inscriptions au 8 manches de 2017, d'où la présence de Michèle BANEGUES trésorière FFPS/Mer Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

*À partir de la 2^{ème} manche **du samedi 22 Avril** à la Grande Motte chaque participant devra s'inscrire en s'acquittant d'un paiement de 5€.*

La restitution des engagements financiers des compétiteurs ancienne ligue sportive se fera selon le tableau de répartition que recevront les présidents de chaque club, demande leur est faite d'apporter leur chéquier club lors de la prochaine manche.

Liste des sélectionnés au championnat de France ; un point sera fait au mois de juin lorsque la commission nationale aura entériné les pièces fournies : la charte régionale bord/lancer, le classement 2016 modifié tous compétiteurs confondus, le classement régional 2017 modifié, la manche 1 de Sète validée.

18h30 fin de la réunion

PS : une question diverse n'a pas été débattue concernant l'handicap et le certificat médical.

Il y a lieu de faire paraître dans la rubrique tirage au sort le texte suivant.

Un pêcheur disposant d'un certificat médical mentionnant le degré d'handicap et d'invalidité se verra attribué un poste de pêche préférentiel qui sera mis à sa disposition pour lui faciliter son déplacement sur la plage.

Ce poste sera déterminé par la commission régionale avant le tirage au sort.

Fait à Narbonne le 15 Avril 2017

Le secrétaire de séance
Christophe BARTHE

